

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

Date de convocation  
7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Budget primitif 2023 - Budget annexe**

**N° de délibération : 19\_2023**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	7	18	0	0	0

Après avoir voté le budget principal de la commune, le Maire déclare que la collectivité peut parfois être amené à établir un budget annexe distinct pour la gestion de services spécialisés.

C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de gérer un service public industriel et commercial comme la distribution de l'eau, la desserte de l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères ou l'aménagement d'un lotissement.

Le Maire rappelle la passation d'un marché avec le Groupement AGNES HAUSERMANN ARCHITECTE - SEFIBA concernant l'aménagement d'un quartier durable à Flavigny, rue des jardins du Presbytère.

Conformément à la réglementation, un budget annexe avait été créé en 2021 pour isoler financièrement cette opération immobilière du budget général. Par ailleurs, les lotissements réalisés directement par une collectivité locale sont soumis de plein droit à la TVA et ont un suivi particulier en comptabilité de stock en vertu des annexes 21 et 22 du tome 1 de l'instruction M14.

Le Maire présente le projet de budget annexe « Quartier durable » qui a été établi en collaboration avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Vandoeuvre.

Après cet exposé, le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER le vote de ce budget annexe « quartier durable » 2023 présenté en équilibre pour un montant de 856 800 € HT au niveau de la section de fonctionnement et de 755 908.25 € HT au niveau de l'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2023.04.13 14:35:24 +0200  
Ref:20230413\_122201\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire